

DST – 1G – Marchés imparfaits et défaillances du marché – Barèmes, attendus et correction.

Montrez que la politique de la concurrence augmente le surplus des consommateurs.

Attendus de forme : Respecter la méthodologie : Paragraphe en trois temps (Introduction / Développement / Conclusion). Mettre l'exemple au cœur du développement *cf. A l'aide d'un exemple*

Attendus de fond : Mettre en évidence le lien entre la politique de la concurrence et le surplus du consommateur à l'aide des définitions du cours. Un seul paragraphe respectant la méthode est suffisant pour répondre à la question.

Choisir un exemple qui permet de démontrer la hausse du surplus des consommateurs, c'est-à-dire une hausse du pouvoir d'achat des ménages consécutive à une baisse des prix. Il est aussi possible de passer par la hausse de la quantité demandée.

Illustrations attendues : Sanction des ententes ou abus de position dominante ou régulation des fusions- acquisitions.

D'autres éléments de réponses peuvent être proposés à partir du moment où le sujet est bien ciblé.

Barème :

0-1 → Vous ne répondez pas ou très partiellement au sujet (H.S) et ne mobilisez pas les connaissances de cours. La méthodologie n'est pas respectée.

1-2 → Quelques connaissances mobilisées mais qui ne répondent que partiellement au sujet ou de manière non explicite, la méthodologie n'est pas totalement respectée et des confusions persistent.

2-2.75 → Des connaissances mobilisées mais parfois quelques confusions (formulation, vocabulaire, etc.) voire des erreurs dans la réponse apportée à la question. Des efforts pour respecter la méthodologie.

3-3.5 → Des connaissances mobilisées pour répondre clairement à la question, la méthodologie est respectée dans l'ensemble. De petites confusions qui ne nuisent pas à la réponse apportée.

4 → Des connaissances mobilisées pour répondre clairement à la question, la méthodologie est respectée ET l'exemple est au cœur du développement.

Erreurs ou manquements fréquents :

- Ne pas définir ce qu'est la politique de la concurrence
- Ne pas associer le surplus des consommateurs au pouvoir d'achat
- Ne pas utiliser un exemple de Politique de la Concurrence (ententes, abus de positions dominante, fusion-acquisition)
- Introduction type dissertation « Nous pouvons donc nous demander... »

- Une idée = Un paragraphe ! (« De plus »)
- Jamais de question en ouverture
- Eviter les introductions liste de définitions → Les définitions doivent être reliées pour arriver au sujet.
- Absence des notions du sujet dans l'introduction
- Ne pas associer l'augmentation du surplus des consommateurs à un gain de pouvoir d'achat
- Respectez la forme (alinéa/saut de ligne)
- Conclusion qui n'est qu'un résumé
- Ne pas inventer d'exemple : (« prenons l'exemple d'un producteur de chaises »)
- Confondre concurrence et politique de la concurrence
- Ne pas donner d'exemple

*EC2.1
A l'aide
du
document,
comparez les
évolutions
du PIB
et des
émissions
de gaz
à effet de
serre
(GES)
sur la
période
1990-
2016*

Attendus forme : Respect de la méthodologie : réponse en 4 temps QQQQ/SOU/ROI/B.T

Attendus fond :

- Lecture en tendance des évolutions des deux objets (commentaire de sens).
- Lecture en % de l'indice à partir de l'année de base.
- Petit calcul : Commentaire de baisse ou coefficient multiplicateur à partir de la base.

Barème :

- 0-0.5 : La méthodologie n'est que peu ou pas respectée et l'interprétation statistique n'est pas satisfaisante.
- 0.75-1 : Des efforts pour respecter la méthodologie mais des erreurs de lecture qui empêchent de savoir si l'outil statistique est véritablement maîtrisé.
- 1.25-1.75 : La méthodologie est globalement respectée et l'outil statistique correctement interprété dans l'ensemble (lecture en tendance en % ou coefficient multiplicateur).
- 2 : Méthodologie respectée et outils statistique maîtrisé + petit calcul.

Erreurs fréquentes :

- Comparaison de rythme alors que les deux objets ne varient pas dans le même sens.
- L'indice n'a pas d'unité mais interprétation possible en % à partir de la base.
- Dire : « en 2016 le PIB a augmenté de 50% à partir de la base 100 ». Il faudrait plutôt dire : « Entre 1990 et 2016, le PIB a augmenté de 50% ».
- Transformer un pluriel en singulier → Lisez bien le sujet !
- Revoir les sauts de ligne
- Parler des « courbes » → Mot interdit !

	<ul style="list-style-type: none"> - Ne pas lire de données - Lecture des baisses (non sanctionné ici)
<p><i>EC2.2</i> <i>A l'aide du document vos connaissances, montrez que les A.PU peuvent intervenir face aux externalités négatives.</i></p>	<p>Attendus de forme : Respect de la méthodologie : réponse en paragraphes en trois temps → (Introduction / Développement avec lecture statistique / Conclusion)</p> <p>Attendus de fond :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Présenter un mécanisme d'internalisation des externalités par les A.PU (taxe / subvention / normes) à l'aide des définitions du cours. - Relier cette internalisation à la baisse des GES avec des données pertinentes issues du document. - Montrer que malgré cette intervention, le PIB lui augmente (élément de conclusion). <p>Barème :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 0-1 : La méthodologie n'est que peu ou pas respectée, la majorité de la réponse est H.S et les données du document sont peu ou pas exploitées. - 1.25-1.75 : Des efforts pour respecter la méthodologie mais les données ne sont pas reliées aux définitions ou les notions de cours sont présentés de façon confuse. - 2-2.75 : La réponse est bien ciblée, mais les données ne sont pas forcément bien lues ou les mécanismes d'internalisation des externalités ne sont pas assez explicités. - 3-4 : Réponse bien ciblée, données correctement lues et reliées aux mécanismes de cours même si petites erreurs ou confusions. <p>Attention : même si la réponse est bien ciblée, il est impossible d'avoir plus de 2/4 en cas d'absence de lectures de données issues du document. Le document doit servir à illustrer au moment du développement.</p> <p>Erreurs fréquentes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Ne pas avoir lu la note associée au document qui donnait la définition de l'externalité et permettait de relier cette notion aux données du document - Ne pas inclure de données dans sa réponse - Ne pas savoir que les A.PU sont les administrations publiques - Ne pas se servir du document pour l'illustration (ex : taxe sur les cigarettes qui n'ont pas de lien, ou alors très indirect, avec les GES) - Ne pas justifier l'intervention des A.PU en introduction par la non possibilité de la régulation par le marché (absence de prix)

Correction :

A l'aide d'un exemple, montrez que la politique de la concurrence augmente le surplus des consommateurs.

La politique de la concurrence, conduite en France par **l'Autorité de la concurrence**, a pour principal objectif de limiter le pouvoir de marché des entreprises, c'est-à-dire leur capacité à fixer un prix supérieur au prix qui résulterait d'une **concurrence** pure et parfaite. En effet, lorsque le prix de marché augmente par rapport au prix de CPP, **le surplus des consommateurs**, c'est-à-dire leur pouvoir d'achat, **diminue**. **La politique de la concurrence** passe alors par le contrôle voire l'interdiction de certaines pratiques de la part des entreprises leur donnant trop de pouvoir sur le marché afin d'**augmenter** le **surplus des consommateurs**.

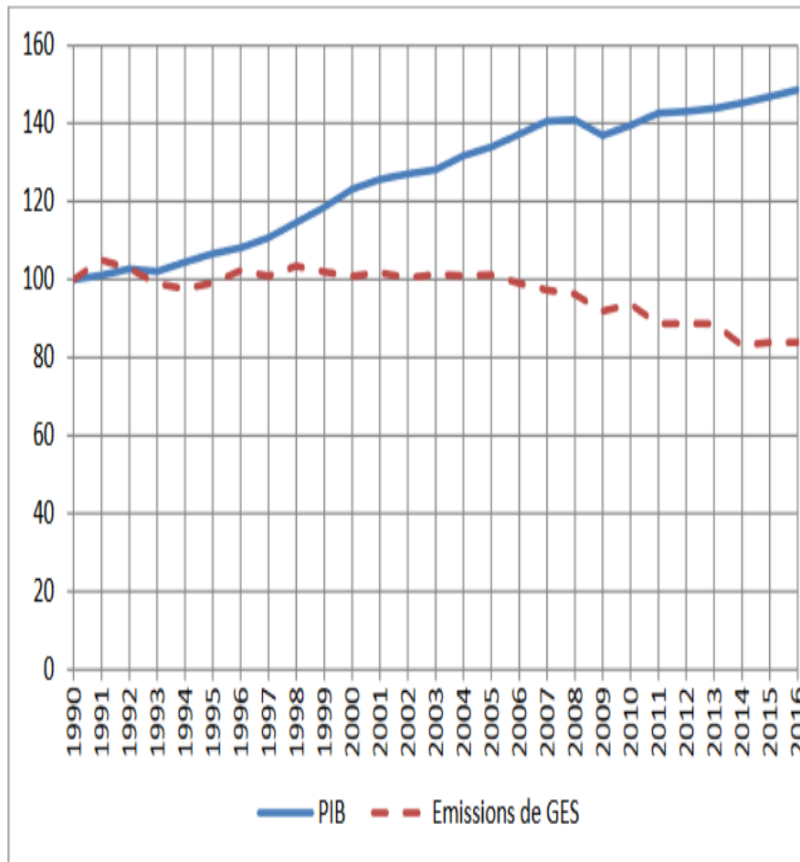
C'est ainsi qu'au début des années 2010 sur le marché de la téléphonie, Orange, SFR et Bouygues, les trois opérateurs qui détenaient la quasi-totalité du marché ont été sanctionnés par **l'Autorité de la concurrence** et condamnés à payer une amende puisqu'ils s'étaient entendus pour fixer leurs parts de marché et donc ne pas se faire concurrence. Ce gel volontaire des parts de marché générait des prix artificiellement élevés sur ce marché, c'est-à-dire supérieur au prix qui devrait résulter d'un marché concurrentiel, et donc une **diminution** du **surplus des consommateurs** au profit de ces trois opérateurs. Mais **les autorités de la concurrence** ne se sont pas contentées de sanctionner cette entente, elles ont aussi imposé un nouvel opérateur sur le marché de la téléphonie mobile : Free. L'arrivée de Free a logiquement fait diminuer le pouvoir de marché des trois opérateurs traditionnels, ils ne pouvaient plus totalement fixer leurs prix et ont dû adapter leurs tarifs à ceux de Free. Sur le marché, les prix ont donc globalement diminué et se sont rapprochés du prix de CPP. Cette baisse de prix a **augmenté le pouvoir d'achat des consommateurs**, c'est-à-dire **leur surplus**. C'était bien là l'objectif de la **politique** menée par **les autorités de la concurrence**.

Ainsi, **la politique de la concurrence** en luttant contre les pratiques qui éloignent les marchés du modèle de CPP a notamment pour objectif d'**augmenter le surplus des consommateurs**. Cependant, **la politique de la concurrence** peut dans certains cas ne pas sanctionner certaines pratiques augmentant le pouvoir de marché des entreprises comme dans le cas des fusions-acquisitions qui, si elles sont contrôlées, peuvent être favorisées pour encourager la croissance des entreprises et donc leur compétitivité, au détriment parfois des consommateurs.

EC 2 :

Evolution des émissions de gaz à effet de serre (GES) et du PIB en France entre

1990 et 2016
(Indices, base 100 en 1990)



Source : France stratégie, 2019.

Note : les gaz à effet de serre (GES) sont responsables du réchauffement climatique. Ils sont principalement émis à l'occasion de la consommation (finale ou intermédiaire) d'énergies fossiles (pétrole, gaz, charbon) ayant des effets négatifs (santé, pollution, réchauffement climatique).

1. A l'aide du document, comparez les évolutions du PIB et des émissions de gaz à effet de serre (GES) sur la période 1990-2016.

En 2019 France Stratégie publie un document dont l'objet porte sur les émissions de gaz à effet de serre (GES) et le PIB en France. La période concernée va de 1990 à 2016.

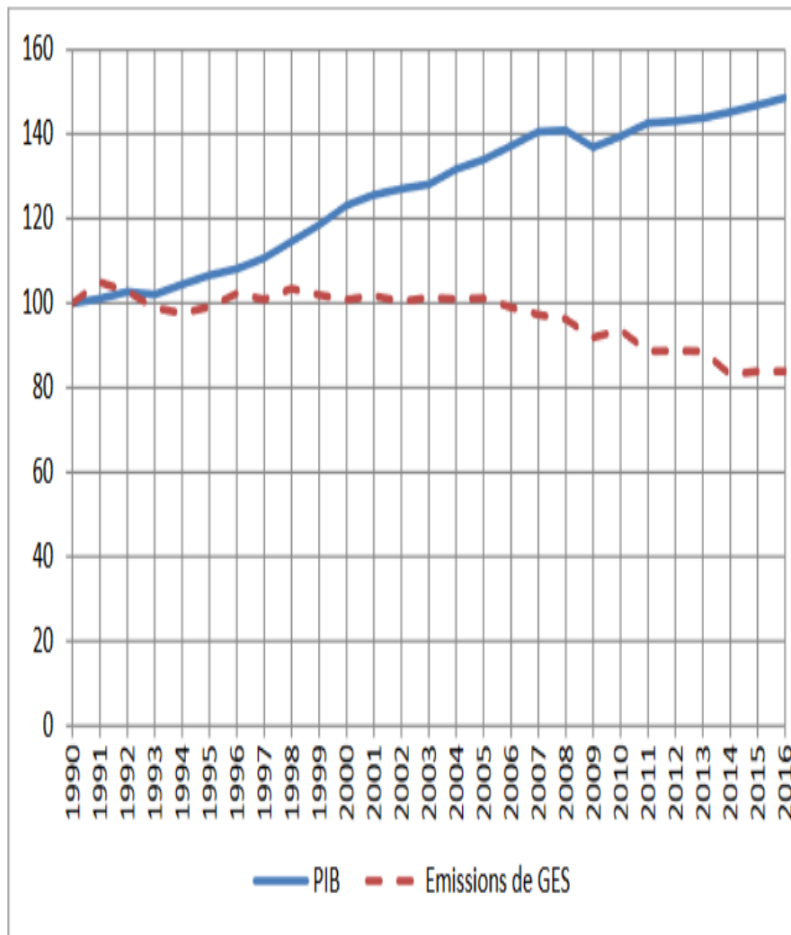
Le graphique proposé est construit à partir d'indices dynamiques base 100 en 1990. Cet outil statistique est un nombre sans dimension mais qui pour sa lecture se rapproche d'un taux de variation avec la spécificité d'être un indicateur de tendance. Ainsi, sans donner de niveaux, il indiquera le sens d'évolution par rapport à la situation de base et aussi le rythme de l'évolution. Il s'interprète en %.

Si on compare les émissions de GES et le PIB on doit distinguer 3 temps plus ou moins long et ceci de façon assez chronologique. Le premier concerne les deux premières années où les émissions de GES progressent plus vite que le PIB de France. Puis, dans un deuxième temps, tandis que le PIB tend à poursuivre son augmentation [jusqu'à +20% en 10 ans (1990 -2000)], les émissions sont revenues à leur niveau de 1990 dès 1993 et vont fluctuer autour de ce niveau de base durant 16 ans. En 2007, et c'est le troisième temps, le PIB qui est maintenant 45 % au-dessus de son niveau de 1990 poursuit sa tendance haussière et les GES commencent une tendance baissière. En 2018, ces émissions auront reculé de 18% par rapport au niveau de 1990 tandis que le PIB aura augmenté de 50 % sur toute la période. La corrélation est devenue négative.

Les émissions de GES pouvant être perçues comme des externalités négatives de l'activité productive qui est à 80% marchande. On peut imaginer que l'APU a voulu mettre des limites au marché c'est à dire intervenir face à celles-ci afin de les réduire.

Evolution des émissions de gaz à effet de serre (GES) et du PIB en France entre

1990 et 2016
(Indices, base 100 en 1990)



Source : France stratégie, 2019.

Note : les gaz à effet de serre (GES) sont responsables du réchauffement climatique. Ils sont principalement émis à l'occasion de la consommation (finale ou intermédiaire) d'énergies fossiles (pétrole, gaz, charbon) ayant des effets négatifs (santé, pollution, réchauffement climatique).

2. A l'aide du document et de vos connaissances, montrez que les A.PU. peuvent intervenir face aux externalités négatives.

Les émissions de GES sont responsables du réchauffement climatique qui a des coûts importants pour les agents économiques (ex. isolation des bâtiments privés ou publics, dépenses de santé...). Ces mêmes agents sont aussi responsables de ces émissions puisqu'elles sont le résultat de la consommation intermédiaire lors de la création de valeur (soit l'activité productive) notamment des entreprises non financières (S.N.F. et E.I.) mais aussi de la consommation finale des ménages. On est donc face à des externalités, ici négatives, que le marché ne sait pas réguler. En effet, elles sont le résultat d'interactions des agents mais sans être l'expression d'une offre et d'une demande (donc d'un échange « désiré ») et donc sans prix qui fixerait la cession d'un droit de propriété. L'APU peut dès lors décider de mettre des limites au marché.

Afin d'éviter ces externalités l'APU peut interdire une production ou une consommation trop émettrice de ces GES. Si l'interdiction s'avère trop contraignante l'APU peut intervenir en taxant certaines activités afin d'en réduire l'impact ou afin de pousser à des substitutions moins nocives pour le climat. Mais cela ne peut pas se faire au détriment de la croissance économique (augmentation de la richesse produite et donc des revenus) qui est aussi source de bien-être pour les agents. Les A.PU françaises semble bien avoir réussi à ménager ces deux contraintes par leur intervention. En effet, tandis que les émissions de GES ont diminué de presque 20% entre 1990 et 2016, le PIB a lui augmenté de 45% sur la même période.

Ainsi, au-delà des limites du modèle de CPP (limites du marché) il existe des limites au marché lorsque notamment des biens publics mondiaux sont menacés (car non rivaux et non excluables). Cela peut entraîner, en l'absence d'institutions régulatrices autres que le marché, des situations « tragiques ». On parle de tragédie des biens communs lorsque les biens publics deviennent rivaux du fait d'un excès de leur utilisation.